



défis sud

Numéro 131 Bimestriel juil. août. 2016 (ne paraît pas en août) Rue aux Laines, 4 1000 Bruxelles Bureau de dépôt Bruxelles X N° d'agrément: P307409

ACTUALITÉS

Fixer des limites
à la finance spéculative

DOSSIER

La Belgique
et l'Europe complices
des accaparements
de terres





Manifestation devant les bureaux
bruxellois de Socfin en février 2016.
Photo © SOS Faim.

Les paysans africains «devraient attendre»

+

Au cours d'un débat, publié dans ces pages (p18 - 20), sur le rôle de la Belgique dans les financements des activités de la société Feronia en République démocratique du Congo, Virginie Pissoort, responsable campagne et plaidoyer chez SOS Faim, a remis en question le modèle de développement qui amène les États à financer des projets d'agrobusiness tels que celui de Feronia, «alors qu'il y aurait moyen de privilégier des projets qui permettent un autre type de redistribution et un autre type d'emploi pour les populations locales».

Luuk Zonneveld, directeur de la société belge d'investissement pour les pays en développement (BIO), a répondu qu'il serait ravi par un changement de modèle, mais que ce qu'il qualifie de «réalisme» impose à BIO d'appuyer Feronia... Venant du dirigeant d'une institution qui ne rechigne pas à investir dans l'agrobusiness, cette ouverture au dialogue et cet aveu d'un besoin de changement, ne vont pas de soi. Notre présent dossier consacré aux complicités belges et européennes dans les accaparements de terre en Afrique montre que l'ampleur de l'incompréhension entre l'agrobusiness et les organisations qui défendent l'agriculture paysanne est parfois tenace. Dans son article consacré au groupe Socfin, le chercheur Manuel Eggen explique qu'au lieu d'ouvrir la voie au dialogue, ce groupe, qui contrôle actuellement 400 000 hectares de terres dans une dizaine de pays d'Afrique, choisit la voie du déni de responsabilité et s'engage dans des campagnes de dénigrement de ses contradicteurs.

Perdus au milieu de cette bataille, les paysans africains n'ont entre-temps pas constaté d'améliorations significatives de leurs droits à la terre, à l'alimentation, à l'emploi, à l'éducation de leurs enfants, à la santé et, encore plus fondamentalement, à la prise de décision à propos de politiques agricoles qui les concernent au premier plan. À en croire l'idéologie de Socfin, ils «devraient attendre», les résultats «se remarqueront dans quelques années» et «il y aura toujours des mécontents»...

Les articles de ce dossier de *Défis Sud* nous amènent malheureusement à constater qu'en matière de développement harmonieux des droits de citoyens africains grâce à l'agrobusiness, l'on est encore loin du compte. Un autre modèle agricole est nécessaire pour l'Afrique et pour le monde.



Pierre Coopman,
rédacteur en chef de Défis Sud

**Un autre modèle
agricole est
nécessaire pour
l'Afrique et
pour le monde.**

sommaire

n° 131

Directeur de la publication : Jean-Jacques Grodent.
Rédacteur en chef : Pierre Coopman. **Conseil éditorial :** Laurent Biot, Christophe Brisme, François Cajot, Pierre Coopman, Freddy Destrait, Olivier Hauglustaine, Jean-Jacques Grodent, Marc Mees, Virginie Pisssoort, Claire Stoeckel, François Vandercam. **Collaborateurs :** Louise Amand, Charline Cauchie, Andrea Calzolari, Patrice Debry, Sabine Schrader, Claire Stam. **Couverture :** Yves Dewulf.
Rédaction : Rue aux Laines, 4, 1000 Bruxelles. tél. 32 (0)2 511 22 38 **Réalisation :** Studio Marmelade. **Impression :** Daddy Kate. Défis-Sud est une publication de SOS Faim. Défis-Sud est un forum où des auteurs d'horizons divers s'expriment sur les thèmes du développement. Tous droits de reproduction réservés. Les articles n'engagent que leurs auteurs. Les titres et les sous-titres sont parfois de la Rédaction.

E-mail : pco@sosfaim.org **Site web :** www.sosfaim.org

Imprimé sur papier recyclé. Éditeur responsable : Olivier Hauglustaine - rue aux Laines, 4 - 1000 Bruxelles. Défis Sud bénéficie du soutien de la Direction générale de la coopération au développement (DGD).

DE BELGISCHE
ONTWIKKELINGSSAMENWERKING **.be**



© New-York stock market/ Richard Drew/ Reporters

ACTUALITÉS

Finance spéculative

Malgré le mea culpa de trois économistes du plus haut niveau la Commission européenne tergiverse encore et veut reporter la mise en application de la directive qui doit limiter la spéculation sur les matières premières agricoles alimentaires.

6 - 7



REPORTAGE

Bolivie

Selon les Boliviens, ce sont les changements climatiques qui sont responsables des pluies torrentielles de 2015. L'augmentation de l'humidité a favorisé la propagation de diverses maladies. Depuis lors, le fléau de la rouille attaque les plantations..

25 - 28



CLIMAT

Panama

Les projets censés freiner le changement climatique doivent s'accompagner de garde-fous sociaux et environnementaux et de mécanismes de suivi et de plainte... Au Panama ces conditions ne sont pas respectées.

29 - 31

Dossier

8 - 24

La Belgique et l'Europe complices des accaparements de terres

Dossier

8 - 24

La Belgique et l'Europe complices des accaparements de terres

Introduction

Les accusations sont lourdes : « La Belgique finance des activités qui contreviennent à sa politique nationale de coopération et se rend complice d'acquisitions de terres à large échelle à travers des financements multilatéraux ».

9 - 13

Socfin

Au lieu de dialoguer avec les populations locales, Socfin dénie ses responsabilités et s'engage dans une campagne de dénigrement des ONG.

14-17

Feronia

Pour mener un débat sur le rôle de Feronia en RDC, *Défis Sud* a organisé une rencontre entre Luuk Zonneveld, directeur général de BIO, et Virginie Pissoort, responsable de la campagne et plaidoyer chez SOS Faim.

18-20

Europe

La problématique liée aux accaparements de terres impliquant des entreprises basées en Europe reste très complexe, car leur traçabilité est difficile.

21-24

actualités

Fixer des limites à la finance spéculative

Un article de Andrea Calzolari
Expert en finance pour le
développement et microfinance

Il y a quatre ans, SOS Faim menait une campagne de mobilisation intitulée « *On ne joue pas avec la nourriture* » qui dénonçait la spéculation massive sur les matières premières agricoles organisée par les marchés financiers à terme. Aujourd'hui, malgré le *mea culpa* de trois économistes du plus haut niveau, la Commission européenne tergiverse encore et propose de prolonger jusqu'à janvier 2018 les délais de mise en application de la directive qui doit limiter cette spéculation.

La spéculation sur les matières premières agricoles accélère la volatilité des prix, causant des dommages énormes, surtout pour les populations les plus pauvres, tant auprès des consommateurs que des producteurs de matières premières¹ (voir *Défis Sud* n° 108, septembre 2012). Imaginez l'impact d'un choc des prix à la baisse pour un producteur ivoirien de cacao, dès lors que la vente de cacao constitue son seul revenu. Ou mettez-vous à la place d'un habitant de Dakar qui voit, impuissant, monter le prix du riz local en conséquence d'une hausse sur le marché financier à terme du riz. Les prix au niveau local sont en effet influencés par les prix sur les marchés financiers à terme...

L'origine des marchés à terme remonte au XIX^e siècle. Il s'agissait d'une forme d'assurance. Les producteurs, qui voulaient se protéger contre les variations des prix de matières premières, vendaient leurs récoltes à l'avance, à un prix convenu, qui ne pouvait plus être modifié quelle que soit l'évolution des cours. La pratique a changé d'ampleur depuis une dizaine d'années à peine: les marchés à terme ont été libéralisés et ouverts à des nouveaux investisseurs: des « hedge funds », des fonds de pension, et des fonds souverains. Les banques ont de plus en plus parié sur l'évolution du prix des produits alimentaires, à la hausse ou à la baisse, en

achetant ou vendant des énormes quantités selon des contrats à termes, avec une logique exclusivement financière et sans aucun intérêt dans le négoce des marchés physiques.

Quelle régulation ?

La directive concernant les marchés d'instruments financiers (*Markets in Financial Instruments Directive*, MiFID), publiée au *Journal officiel de l'Union européenne* le 30 avril 2004 a été revue en avril 2014 (MiFID II) afin de contrôler les distorsions du marché. La directive s'inspire du système de régulation du marché financier américain établi avec le Dodd-Frank Act, adopté en 2010 aux États-Unis. La Commission européenne veut juguler la spéculation sur les matières premières, afin d'empêcher des positions dominantes opaques, d'éviter toute manipulation des cours et de limiter ainsi la volatilité des prix agricoles.

La fixation de ces limites devait se concrétiser dans l'adoption d'actes délégués, c'est-à-dire de seuils fixés par la Commission européenne, suivant les propositions de l'Esma, l'Autorité européenne des marchés financiers. Bien qu'attendus depuis plusieurs années, les actes délégués sont encore en phase d'élaboration. Les seuils proposés dans la directive MiFID II suscitent des critiques de la société civile. Selon Finance Watch les seuils proposés de 25% sont trop élevés, parce qu'ils laissent les mains libres aux spé-

On ne joue pas avec la nourriture!



¹ <https://www.sosfaim.be/publication/speculation-et-volatilite-des-prix-se-faire-du-ble-sans-toucher-un-sac-de-ble/>

culateurs plus puissants. Des limites à 10% ou 5% de l'offre sur le marché seraient plus efficaces afin de contrer vraiment la manipulation des prix sur les marchés spéculatifs. Ce sont les mêmes critiques qu'on peut adresser au Dodd-Franck Act: régler d'une manière qui laisse la porte ouverte à la spéculation, c'est tout aussi grave que ne pas régler.

Délai supplémentaire demandé

Le 10 février 2016, la Commission européenne a proposé de prolonger jusqu'à janvier 2018 les délais de mise en application du Mifid II, pour tenir compte du défi technique exceptionnel que représente sa mise en œuvre pour les régulateurs et les acteurs du marché. Il incombe en fait à l'Autorité européenne des marchés financiers (Esma) de collecter des données sur une quinzaine de millions d'instruments financiers, auprès de quelque 300 plateformes de négociation. Il s'agit d'un énorme boulot qui demande la mise en place d'une structure adéquate. Par contre, il faut agir vite: la finance domine les autres secteurs économiques et sociaux. Tous les acteurs économiques doivent s'adresser à des marchés financiers afin d'obtenir des capitaux: les États pour leurs déficits, les entreprises pour leur développement, les particuliers pour leurs besoins, etc. Ces marchés s'auto-organisent et imposent leurs règles à leurs débiteurs.

Dissidence de trois économistes

Selon le milliardaire George Soros, s'opposer à la spéculation financière serait vouloir «arrêter la mer avec ses bras». Récemment, on a cependant entendu quelques opinions divergentes de la part de défenseurs du système financier. En juin 2016, trois économistes du Fonds monétaire international, Jonathan Ostry, Prakash Loungani et Davide Furceri ont publié un article dans *Finance & Development* (juin 2016) jugeant que les effets positifs des politiques néolibérales, mêlant austérité et libre mouvement des capitaux, ont été surestimés².

L'article des trois économistes met en évidence la complexité de la relation entre la croissance économique et la libre circulation des capitaux. Ils y stigmatisent même la spéculation financière en écrivant «qu'il



existe des risques d'augmentation de la volatilité, de création des bulles spéculatives et de crises associées à un fort mouvement de capitaux à court terme».

Nouvelles recettes de stabilité ?

L'observation des nombreuses crises qui ont émaillé l'économie mondiale ces 40 dernières années a influencé les constats tirés par ces trois économistes vers cet important changement d'opinion. Après la crise de l'année 2008, et jusqu'en 2014, la dette publique a augmenté de 78,8% à 105,3% du PIB pour les pays développés et de 68,6% à 94% pour les pays plus pauvres. Partout la finance spéculative privée a transféré les coûts de la crise vers les finances publiques.

Les trois économistes veulent remettre en cause les bases théoriques des récentes politiques économiques et financières. Sont-ils à la recherche de nouvelles recettes de stabilité ? Ont-ils compris que des actions structurelles sont nécessaires ? Il faudrait leur suggérer que la solution doit passer par des autorités de réglementation internationales plus fortes, capables de mettre sous tutelle, encadrer et cloisonner les relations économiques et financières. Cela impose de mettre en œuvre des instruments efficaces de contrôle, similaires à ceux appliqués après la crise de 1929: la fixation publique des prix, la distinction entre banques de dépôt et banques d'affaires et le contrôle de la création de la monnaie. ♦

Parier sur la volatilité du prix des céréales, en achetant des titres sur des céréales sans jamais en voir la couleur mais en touchant de plantureux profits ; c'est la technique développée par des spéculateurs financiers ces dernières années... Quel rôle joue véritablement la spéculation dans les dysfonctionnements des marchés des matières premières agricoles ? Quelle stratégie adopter pour quelles solutions ?

© Olson/ Sépul.

**Partout
la finance
spéculative
privée a
transféré
les coûts de
la crise vers
les finances
publiques.**

Dossier

La Belgique et l'Europe complices des accaparements de terres



introduction

Comment la Belgique participe à l'accaparement

Un article de Charline Cauchie

Plusieurs ONG belges (Fian, Entraide, Sos Faim, Oxfam Solidarité, CADTM, AEFJN, CNCD-11.11.11) ne quittent pas des yeux trois entreprises, actives dans l'huile de palme, qu'elles soupçonnent d'accaparement de terres : d'une part, Siat⁺ et Socfin⁺, des sociétés d'origine belge et, d'autre part, Feronia⁺ financée par BIO, la Société belge d'investissement pour les pays en développement.

Les accusations sont lourdes : «la Belgique finance des activités qui contreviennent à sa politique nationale de coopération et se rend complice d'acquisitions de terres à large échelle à travers des financements multilatéraux. Elle va à l'encontre de ses obligations en matière de droits humains et en matière de cohérence des politiques pour le développement», déclarait Manuel Eggen de Fian Belgique.

L'ampleur du phénomène est considérable : depuis 2000, plus de 200 millions d'hectares (65 fois la Belgique) sont concernés par les acquisitions de terres (5 000 à plus de 500 000 ha) dont une grande partie en Afrique. Les populations locales, dépendantes de l'agriculture, en sont les principales victimes. Cet engouement foncier s'explique par la raréfaction de la terre (croissance démographique, surconsommation, urbanisation) et par la valeur refuge que constitue la terre depuis la crise des valeurs boursières.

Spéculation sur les terres, agrocarburants et l'huile de palme

On recense ainsi cinq grandes banques belges ou ayant des filiales en Belgique (KBC, Rabobank, Deutsche Bank, Crédit Agricole et Axa) dont il est avéré qu'elles ont favorisé la spéculation sur les marchés fonciers. Depuis 2008, les spéculateurs sont allés à la recherche de marchés alternatifs, les parcelles de terre sont devenues des valeurs refuges. Annoncés comme une « opportunité » pour le développement agricole, ces investissements renforcent l'acquisition des terres et la volatilité des prix des matières agricoles.

Puis, il y a les agrocarburants, vis-à-vis desquels la Belgique tient un discours critique au sein du débat européen. Pourtant, l'État belge investit via l'agence belge de développement (BIO) dans des projets de biocarburants dans le Sud. En 2013, Fian dénonçait ainsi que plus de 10 millions d'euros avaient été investis dans un projet du groupe Suisse Addax pour la production d'agrocarburants en Sierra Leone alors que plus de 30% de la population y souffrent de malnutrition.

Sont dans le viseur actuellement plusieurs sociétés agro-industrielles d'origine belge spécialisées dans la production d'huile de palme : Siat, Socfin et Feronia. À elles seules, ces trois sociétés ont pris le contrôle de di-



zaine de milliers d'hectares de terres. Nous vous les présentons une par une.

Siat, la discrète

Le premier cas qui inquiète les ONG est celui de Siat SA, «société d'investissement pour l'agriculture tropicale». Créée en 1991, cette société anonyme belge est spécialisée dans l'installation et la gestion de plantations tropicales industrielles. Longtemps pilotée par la famille Vandebecck (pour l'anecdote, Pierre, le CEO, a longtemps travaillé pour Socfin dont on parle plus bas), la structure actionnariale a été sensiblement modifiée en 2012 avec l'entrée de GMG Global Ltd, une société de Singapour qui détient à présent 35% du groupe. Cette année-là, Siat affichait un résultat consolidé de 116,4 millions d'euros avec une présence en Belgique, au Nigeria, au Ghana, au Gabon, en Côte d'Ivoire et au Cambodge. Depuis 2013, Siat investit également dans la recherche et le développement de techniques de clonage de l'hévéa.

En Côte d'Ivoire, Siat représente plus de 18.000 ha d'hévéas (pour une production annuelle avoisinant les 100.000 tonnes), via la Compagnie hévéicole de Cavally (CHC) qu'elle détient, mais aussi 12.000 ha d'exploitations d'huile de palme. En mars dernier, un premier rapport, soutenu par Grain, SOS Faim et CNCD-11.11.11 mettait au jour un conflit foncier dans le département de Prikro. En fait, via la Compagnie hévéicole de Prikro (CHP), nouvelle concession acquise en 2013, et via un accord avec le gouvernement ivoirien largement médiatisé, Siat développe 13.000 ha de plantation d'hévéas et investit dans une usine de traitement (50 millions d'euros en 10 ans). Problème: les terres en question sont revendiquées par la communauté locale, la Royauté Anoh qui explique qu'à l'origine, une partie des terres avait été occupée par l'État et que, depuis la fin de son projet sucrier de Serebou-Comoé en 1984, les populations avaient repris leurs activités agricoles sur le site de l'ex-complexe en question que Siat qualifie de son côté d'«abandonné».

Les communautés affirment que ces terres n'ont pas été purgées de leurs droits coutumiers, qu'elles n'ont donc jamais appartenu à l'État qui ne peut en disposer, ni en déléguer la gestion à la société belge. Le Roi des Anoh fait état de 11.000 ha au sein de son royaume qui seraient menacés par Siat. Outre la violation des droits coutumiers relatifs au foncier

et du statut des rois et chefs traditionnels, Grain a pu constater des arrestations, des emprisonnements, des destructions de plantations (riz, manioc, banane, tarot, maïs, anacarde) sans parler de la violation généralisée du droit à l'alimentation des communautés (la disponibilité des terres des villageois est fortement réduite et son accessibilité incertaine). La majorité des trois villages concernés, Famienkro, Koffesso et Timbo, demande la libération des personnes en détention et l'arrêt du projet.

Du côté de l'État, le député de Famienkro a déclaré: «*On ne peut pas s'opposer à un projet de l'État. Les droits sur ces terres ont été purgés en 1979 au moment de l'installation de la société sucrière.*» Une investigation élargie de Grain portera prochainement sur les emplois créés par Siat, leur rémunérations et les autres acteurs du monde paysan et de la société civile de Côte d'Ivoire.

Socfin, la médiatisée

Le deuxième cas est celui de Socfin dont la création remonte à la fin du XIX^e siècle et à la période coloniale au Congo. Aujourd'hui luxembourgeoise, la société d'origine belge exploite plus de 185.000 ha de plantations de palmiers à huile et d'hévéas grâce à une bonne quarantaine de filiales en Europe, en Afrique et en Asie. Elle doit sa célébrité à un de ses principaux actionnaires (38%), Vincent Bolloré, du groupe du même nom, qui est également actionnaire majoritaire de Vivendi et dont la presse française dénonce régulièrement les pratiques de management, de purges et autres censures au sein de Canal +.

L'affaire, qui fait grand bruit dès 2010, concerne la filiale camerounaise de Socfin, où l'on parle notamment d'atteinte à l'espace vital des habitants, de privatisation de moyens de subsistance, d'accaparement de terres et de violences. Plusieurs ONG ont déposé plainte auprès de l'OCDE, via les points de contact nationaux (PCN) et mené des actions de blocage des usines et plantations (l'usine Socapalm de Dibombarri et la plantation de Mbongo, ont notamment été bloquées en avril 2015). En France, Bolloré s'explique auprès de l'OCDE, accepte des améliorations avec contrôles, mais se retranche surtout derrière son statut «*d'actionnaire minoritaire*». Au Luxembourg et en Belgique, le black-out des directions est total. Selon ces dernières, la société camerounaise Socapalm

Les communautés affirment que ces terres n'ont pas été purgées de leurs droits coutumiers.



Illustration © Philippe de Kemmeter.

et l'État du Cameroun sont seuls compétents, le PDG Hubert Fabri précisant par communiqué qu'une plateforme a été créée en septembre dernier pour rassembler Socapalm, les riverains et l'État camerounais. Vu la non-communication, le PCN belge a transmis le dossier à la Banque mondiale via sa filiale, la Société financière internationale (SFI). Selon nos informations, les opposants camerounais à Socapalm sont pour l'instant toujours attaqués en justice.

En parlant d'Hubert Fabri, la chambre du conseil de Bruxelles l'a renvoyé en octobre 2015 avec plusieurs coïnculpés, devant un tribunal correctionnel pour des faits de « corruption active » qui auraient été réalisés en Guinée par Socfinco, filiale belge de Socfin. C'est la qualité de l'accueil sur le sol guinéen que les dirigeants de la Socfinco sont suspectés d'avoir achetée (corruption estimée à un million d'euros) à une haute-fonctionnaire de Guinée et à plusieurs membres du gouverne-

Le CEO de la Socfin veut faire passer l'idée que l'agro-industrie est la seule voie pour le développement.

ment guinéen. À notre connaissance, le procès n'a pas encore eu lieu.

Quant au groupe Bolloré, en juillet 2015, il s'est vu assigné en justice par des paysans cambodgiens issus du peuple autochtone Bunong devant le tribunal de grande instance de Nanterre pour les plantations d'hévéas de Socfin-KCD au Cambodge. Une première: «*Essayer de faire valoir leurs droits dans le pays où la décision a été prise, et pas dans celui où elle est appliquée, est une démarche totalement inédite de la part de victimes des investissements internationaux*», expliquait My Fiodor Rilov, avocat des paysans cambodgiens, à l'AFP. Les paysans exigent une réparation en nature, le versement de dommages et intérêts et espèrent récupérer leurs terres ancestrales.

Autre scandale: en février dernier, Greenpeace, se basant sur deux études relatives aux activités de Socfin en RDC et à Sao Tomé-et-Principe, demande publiquement à Bolloré d'adopter une démarche d'arrêt de la déforestation. La plantation Brabanta, filiale de Socfin, couvre 29.000 ha dans la province du Kasai «*environ 20.000 ha de forêts denses, y compris de forêts intactes, sont potentiellement menacés*», évalue le rapport tandis que «*dans l'archipel du golfe de Guinée, le parc national d'Obo, sur l'île de Sao Tomé, présente une faune et une flore au taux d'endémisme élevé désormais menacés par Agripalma, la filiale locale de Socfin*». Là, Greenpeace s'inquiète des coupes forestières opérées à l'extérieur des limites de la concession et pose la question des conditions de travail et des modalités de signature des conventions d'acquisition foncière avec les communautés villageoises, dénonçant le fait que des milliers de fermiers ont perdu leurs terres. Greenpeace demande ainsi à la SFI de suspendre la procédure de prêt avec Socfin. Cela concerne 150 millions d'euros, rien que pour l'année 2015, qui doivent servir à financer les extensions et la certification à la Table ronde pour l'huile de palme durable, système international de certification des chaînes de production et de transformation de l'huile de palme, pour les concessions de Socfin situées en Sierra Leone, au Liberia, au Ghana et en Côte d'Ivoire.

Puis, au Sierra Leone, Socfin, qui a toujours nié toute tentative de bâillonner les «voix discordantes», a fait l'actualité en 2012 et 2013 pour avoir intenté des procès pour diffamation contre l'ONG sierra-léonaise Green

Scenery auteure d'un rapport dénonçant ses activités et contre le magazine *Basta!* pour un article sur ses investissements sierra-léonais. Les journalistes de *Bastamag* ont été relaxés le 14 avril dernier par le Tribunal de grande instance de Paris, mais le groupe Bolloré a fait savoir qu'il faisait appel de ce jugement (et *Bastamag* fait par ailleurs l'objet d'une deuxième plainte en diffamation de la part du groupe Bolloré, pour un court article évoquant en octobre 2014 une rencontre entre des représentants de l'entreprise et des délégués de communautés locales africaines et cambodgiennes en conflit avec Socfin). À Bô, la deuxième ville du Sierra Leone, la vive dénonciation des attributions de terres en 2011 a été le début d'un combat que les militants anti-accaparement de la Malen Affected Land Owners and Users Association (Maloa) et le leader de l'association Shiaka Sama ont payé de six mois passés en prison dont ils sont sortis en mars dernier. Ils se disent victimes d'un «harcèlement» de la justice sierra-léonaise «manipulée par Socfin».

La contre-attaque de Socfin en Belgique a pris la forme d'une longue interview publiée en mai dernier dans *L'Écho* dans lequel le CEO Luc Boedt affirmait notamment que «*l'agriculture traditionnelle africaine ne nourrit pas les villes*» et que «*les fermiers [africains] ne détiennent pas toujours la formation ou l'expérience adéquates*» concluant que Socfin «*[agit] comme vecteur pour moderniser les plantations*» et est «un acteur de développement important» en Afrique, mais certainement victime de jalousie. SOS Faim s'indigne de cette sortie médiatique: «*Les rapports scientifiques qui aujourd'hui confirment les limites de rendements de l'agrobusiness, et l'énorme potentiel de l'agriculture familiale sont nombreux. Mais le CEO de la Socfin, Boedt veut faire passer à tout prix l'idée que l'agro-industrie est la seule voie pour le développement*», réagit Virginie Pissoort, «*L'Écho ne fait pas référence aux conflits sociaux et environnementaux que suscitent les procédés de Socfin en Afrique. Pourtant des organisations de la société civile de cinq pays concernés par les plantations de Socfin se sont constituées en Alliance pour tenter de faire valoir leurs droits. Une plainte a été introduite auprès du point focal de l'OCDE en France et en Belgique, et la demande de financement de 150 millions à la Banque mondiale a été mise au frigo suite à des rapports indiquant des écarts importants entre la performance opérationnelle de la société*

Socfin et les bonnes pratiques de l'industrie internationale en matière de gestion environnementale et sociale.

Feronia, la financée (par le contribuable belge)

Le troisième cas, bien connu de SOS Faim, est celui de la société agroalimentaire canadienne Feronia, entrée à la Bourse de Toronto en 2010 et financée par BIO et d'autres grandes institutions financières de développement (IFD) via le Fonds africain pour l'Agriculture (AAF), qui a racheté 20% des parts de la société (s'élevant à 5 millions de dollars).

Feronia possède plusieurs des plus grandes plantations de palmiers à huile de RDC. En 2008, elle rachète à hauteur de 76,5% les Plantations et huileries du Congo (PHC) appartenant à Unilever. Les premières années seront très fructueuses (chiffre d'affaires dépassant les 100 millions en 2011), mais une forte baisse du prix de l'huile de palme ainsi qu'une nouvelle loi votée en 2012 proclamant les Congolais principaux exploitants des concessions foncières lui feront subir de lourdes pertes financières (et ce n'est peut-être pas fini). En 2013, le gouvernement congolais, mais aussi divers organismes financiers européens (anglais, espagnols, français) vont renflouer la société afin qu'elle évite la faillite, un sauvetage des plus surprenants. La société appartient à plus de 80% au CDC Group du gouvernement britannique, ainsi qu'à l'Agence française pour le développement (AFD) et à l'agence de développement du gouvernement américain (l'Opic).

Feronia est dénoncée par la société civile pour les conditions de travail et de salaires imposées aux travailleurs, pour ne pas avoir respecté les droits de l'homme à travers ses divers accaparements de terres, pour la déforestation de plus en plus massive aux alentours de ses plantations, pour la corruption de hauts fonctionnaires congolais (notamment l'actionnaire Barnabe Kikaya Bin Karubi) et comme bénéficiaire d'avantages fiscaux indécents. La population reproche aussi au gouvernement congolais, qui détient des parts de la société, de ne rien faire pour améliorer la situation désastreuse qu'endurent les travailleurs. Les populations réclament aujourd'hui de pouvoir négocier la récupération de leurs droits sur les terres ainsi qu'une compensation pour les années de souffrance endurées.

La Nouvelle alliance mise sur la touche

Le Parlement européen a approuvé un rapport critique envers la Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique, soutenue par l'UE, car elle risque notamment de favoriser les accaparements de terre. Le texte est très sceptique envers cette initiative de partenariat public-privé (PPP) lancée en 2012 sous les auspices du G8, avec pour objectif d'attirer l'investissement privé dans l'agriculture en Afrique pour y améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition. Elle est soutenue par l'Union africaine et l'UE qui s'est chargée de la coordination des actions en Côte d'Ivoire et au Malawi, deux des dix pays ayant signé des accords cadre de coopération reflétant les engagements des Etats africains pour attirer les investisseurs privés. Les autres pays africains partenaires sont le Burkina Faso, le Bénin, l'Éthiopie, le Ghana, le Mozambique, le Nigeria, le Sénégal et la Tanzanie.

Ainsi, le 8 mars 2015, plus de 60 chefs coutumiers et d'autres leaders des communautés du district de Yahuma, où 90% des plantations de Feronia sont situées, se sont réunis avec les représentants de l'entreprise. Dans la déclaration qui a suivi cette réunion, les leaders de communautés ont notifié ne jamais avoir été consultés par Feronia pour l'utilisation de leurs terres.

Selon eux, la société ne possède aucun droit et ne devrait pas y être présente. Depuis lors, rien n'a changé. Le 18 juillet 2016, une délégation d'autorités provinciales et d'élus s'est présentée à Mozité. Fian affirme que cette mission a bénéficié du financement de Feronia et a été facilitée par le régime de Kinshasa. Les pressions sur les communautés ont continué jusqu'au 21 juillet 2016, date où la délégation mandatée par Feronia a été obligée d'abandonner sa mission. Selon Fian, les leaders des communautés locales s'opposant au cahier des charges de Feronia sont toujours l'objet d'intimidations de la part de Feronia et des forces de l'ordre locales.

En Belgique, malgré les avertissements répétés des ONG, BIO a investi plus de 10 millions d'euros dans le projet allant ainsi, selon SOS Faim, à l'encontre de ses engagements en faveur des droits humains et de l'agriculture paysanne des pays du Sud (*Défis Sud* y revient plus loin dans ce dossier en publiant un débat entre Virginie Pissoort et Luuk Zonneveld au sujet de Feronia). ♦

À lire en bonus sur
www.sosfaim.be

Un article de François
Misser sur le rapport de
la députée allemande
Maria Heubuch.



**Les leaders
des
communautés
locales
s'opposant
au cahier des
charges de
Feronia sont
toujours l'objet
d'intimidations.**

Contre la propagande pro-agrobusiness du groupe Socfin

Un article de **Manuel Eggen**, chargé de recherche et de plaidoyer (www.fian.be)

Dans leurs recherches sur l'implication des acteurs belges dans les accaparements de terres au niveau mondial, les ONG belges ont notamment enquêté sur l'entreprise Socfin, un groupe agro-industriel spécialisé dans la culture de palmiers à huile et d'hévéas (caoutchouc).

Socfin contrôle actuellement près de 400.000 ha de terres dans une dizaine de pays d'Afrique et d'Asie et ses plantations sont passées de 129.658 à 185.324 ha entre 2009 et 2015, soit une augmentation de plus de 40%. Cette stratégie d'expansion, parfois menée en collusion avec les autorités nationales et locales, s'effectue toutefois aux dépens des petits agriculteurs locaux, qui sont injustement privés de leur accès aux ressources naturelles. Les ONG belges ont répertorié de nombreux conflits sociaux avec les populations riveraines des plantations qui dénoncent l'accaparement des terres et les impacts négatifs des activités de Socfin sur leurs conditions de vie, en particulier leur droit à l'alimentation. Les ONG belges ont mené plusieurs actions de soutien aux communautés locales visant à responsabiliser les dirigeants et les actionnaires de Socfin¹.

Loin de prêter une oreille attentive à ces revendications et d'ouvrir la voie d'un dialogue constructif avec les représentants des populations locales, Socfin choisit la voie du déni de responsabilité et s'engage parallèlement dans une campagne de dénigrement des ONG. Comme le déclarait son directeur général dans une interview: «*Je suis tellement exaspéré par ces soi-disant bienfaiteurs qui alignent les mensonges les uns après les autres à notre sujet.*»² Pour redorer son blason, Socfin n'hésite pas à mettre la main à

la poche en finançant des missions de journalistes au sein de ses plantations afin de promouvoir son discours pro-agrobusiness³. Passons rapidement en revue quelques arguments développés par Socfin dans ces articles.

Une propagande pro-agrobusiness contre l'agriculture familiale africaine

Mettant en évidence un manque d'efficacité et de productivité des petits agriculteurs africains et l'impact environnemental des cultures sur brûlis, encore pratiquées par de nombreux paysans, sur la déforestation, Socfin prétend que l'agriculture industrielle à large échelle est la seule voie réaliste pour nourrir durablement les grandes agglomérations africaines⁴. Cette vision est en contradiction avec un nombre croissant de rapports scientifiques⁵ et d'avis d'experts internationaux (comme les avis du Rapporteur spécial des Nations-unies sur le droit à l'alimentation), qui mettent en évidence les limites du

³ Voir les articles « Dieu est intervenu en notre faveur » et « l'agriculture traditionnelle africaine ne nourrit pas les villes », dans *l'Écho* du 22 février 2016 et du 8 mai 2014 publiés suite à une mission en RD Congo et l'article « Afrika heeft kapitaal en ondernemers nodig », publié dans *De Tijd* du 13 juin 2016, suite à une mission en Côte d'Ivoire.

⁴ « Afrika heeft kapitaal en ondernemers nodig », <http://www.socfin.com/Files/media/News/2016-06-14-Afrika-heeft-kapitaal-en-ondernemers-nodig--De-Tijd.pdf>

⁵ UNCTAD, « Wake up before it's too late: make agriculture truly sustainable now for food security in a changing climate », International Assessment of Agricultural Knowledge, Science and Technology for Development (IAASTD), « Agriculture at a Crossroad », 2009 ; International Panel of Experts on Sustainable Food Systems (IPES-Food), « From Uniformity to Diversity: A paradigm shift from industrial agriculture to diversified agroecological systems », 2016.

¹ Voir la vidéo de l'action menée lors de l'Assemblée générale de Socfin en 2016.

² <http://www.farmlandgrab.org/post/view/25858>

Les experts mettent en évidence les limites du modèle agro-industriel.





Illustration © Philippe de Kemmeter.

modèle agro-industriel hérité du XX^e siècle (destruction de la biodiversité, dépendance au pétrole et émission de gaz à effet de serre, exploitations des ressources par des grands groupes mondialisés aux dépens des populations locales) et mettent en avant les richesses alternatives d'une agriculture à petite échelle, basée sur des principes agro-écologiques, plus respectueuse de l'environnement, plus productive à l'hectare et offrant des opportunités économiques plus intéressantes pour sortir les petits paysans de la pauvreté. Rappelons que les Nations-unies avaient déclaré 2014 «Année internationale de l'agriculture familiale», renforçant

le consensus international qui se dégage, bien au-delà des ONG, sur la nécessité de soutenir l'agriculture paysanne durable comme modèle agricole du futur.

Redorer son blason

Plus pernicieux: L. Boedt, directeur de Socfin, avance certains faits et chiffres pour vanter la responsabilité sociétale de son entreprise, mais qui s'avèrent erronés. Prenant le cas de la Sierra Leone, M. Boedt avance par exemple que «*oultre les 12.500 hectares de palmiers à huile que nous y exploitons (...), nous y avons créé près de 2.000 hectares de plantations de riz pour les villageois de toute la région*».

D'après un rapport réalisé pour l'IFC (branche de financement du secteur privé de la Banque mondiale), il s'agirait tout au plus de 190 ha de terres et 282 ha de zones marécageuses... S'agissant de l'IFC justement, les articles laissent entendre que Socfin aurait le soutien de cette institution « *ce qui certifierait en quelque sorte [son] action* ». Non seulement le soutien de la Banque mondiale serait loin de pouvoir garantir une exemplarité des investissements de Socfin tant les projets agricoles et de sécurité alimentaire de l'institution financière sont décriés, mais Socfin ne peut même pas se prévaloir de ce soutien. S'il est vrai qu'une procédure a été initiée pour un prêt de 150 millions d'euros, elle a précisément été suspendue par l'IFC, notamment suite à des rapports d'évaluation indiquant « *des écarts importants entre la performance opérationnelle de la société Socfin et les bonnes pratiques de l'industrie internationale en matière de gestion environnementale et sociale* ».

Discréditer les ONG belges

D'après les dirigeants de Socfin, les ONG se seraient lancées dans une campagne de calomnie à leur encontre dans leur seul intérêt, avec comme but principal d'augmenter leur récolte de fonds. Cette campagne serait par ailleurs principalement dirigée contre Vincent Bolloré, qui ferait l'objet d'une véritable chasse aux sorcières de la part des ONG françaises, notamment suite à son plan de restructuration impopulaire de Canal +. Les ONG belges ne feraient que « *suivre aveuglément leurs collègues français (...) sans faire l'effort d'investiguer la situation de Socfin* »⁶. Déclarations étonnantes du directeur de Socfin, qui sait pourtant pertinemment que nos recherches et publications ont débuté dès 2012, sur la base d'une mission de terrain de l'ONG Fian en Sierra Leone⁷, soit bien avant les plans de restructuration susmentionnés de Vincent Bolloré...

Poursuivant ses attaques contre les ONG belges, le directeur de Socfin déclare préférer collaborer avec les ONG allemandes, plus pragmatiques que les ONG belges. Dans les rapports d'activités du groupe on ne retrouve toutefois pas de trace de collaboration avec des ONG allemandes, mais bien avec la DEG, qui est une société d'investissement pour

les pays en développement (l'équivalent de BIO), ce qui n'a rien à voir avec une ONG... Au contraire, l'ONG Misereor, l'une des plus importantes ONG allemandes, a soutenu l'introduction d'une plainte des riverains des plantations Socapalm, au Cameroun, pour violation des Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. En Sierra Leone, l'ONG Welthungerhilfe soutient les communautés de Malen contre l'acapement des terres par Socfin, ce qui a d'ailleurs valu à une de ses employées d'être contrainte de démissionner en 2011 suite à des pressions politiques.

Une stratégie d'intimidation des opposants

Le dénigrement par voie de presse est sans doute une réponse maladroite aux lourdes accusations portées à l'encontre de Socfin. Ce qui est plus préoccupant, c'est la stratégie d'intimidation quasi systématique que le groupe Socfin/Bolloré utilise pour faire taire les voix critiques. Il est en effet devenu récurrent que les ONG ou les journalistes qui publient des informations sur le groupe se retrouvent poursuivis pour diffamation ou d'autres charges. À titre d'exemple, citons des associations telles que Green Scenery, ReAct, Sherpa, Oakland Institute, ou des journalistes de *France Inter*, *Libération* ou *Bastamag* qui ont fait l'objet de poursuites judiciaires. Récemment le groupe Socfin/Bolloré a déclaré qu'une nouvelle plainte pour diffamation serait déposée contre des journalistes de l'émission « Complément d'enquête ». Cette plainte fait suite à la diffusion sur France 2 d'un reportage alléguant du travail d'enfants dans les plantations du groupe au Cameroun. Les ONG belges ont également reçu à plusieurs reprises des menaces de poursuites en diffamation, bien qu'aucune plainte formelle n'ait été déposée à ce jour. Malgré que ces poursuites n'aient abouti que dans des cas exceptionnels, sur base de déclarations très circonscrites, le groupe Socfin/Bolloré poursuit sa stratégie de pression judiciaire, dont l'objectif est probablement d'exercer un effet d'auto-censure pour des petites structures qui ne peuvent se permettre de s'engager dans de longues et coûteuses procédures judiciaires.

Un déni de responsabilité

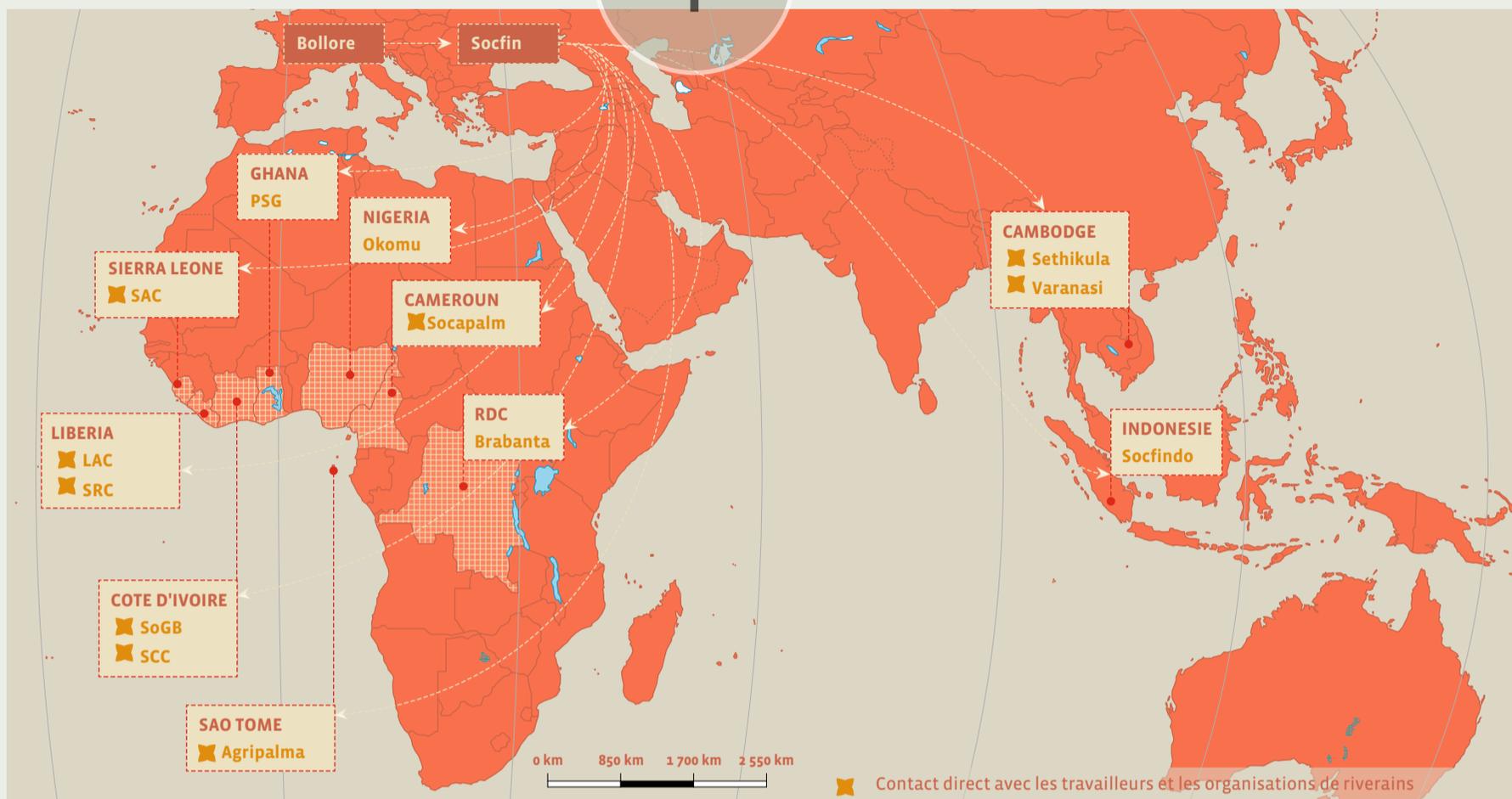
Ce qui choque par-dessus tout dans l'attitude des dirigeants de Socfin, c'est le déni

Poursuivant ses attaques contre les ONG belges, le directeur de Socfin déclare préférer collaborer avec les ONG allemandes, plus pragmatiques.

6 <http://www.farmlandgrab.org/25858>

7 Voir le rapport publié par les ONG belges en juin 2013 et communiqué à Socfin : <http://www.fian.be/Resistances-locales-contre-l-huile-de-palme-en-Sierra-Leone?lang=fr>

Plantations Socfin Bolloré



total de responsabilité. Les rapports annuels et les rapports de durabilité font état de relations harmonieuses avec les populations riveraines et vantent les mérites de ses projets relevant de sa responsabilité sociétale (*corporate social responsibility*), telles que la construction de routes, de centres de santé, d'écoles, de puits, etc. À aucun moment, Socfin ne mentionne les conflits sociaux qui éclatent au sein de ses plantations. Dans un communiqué officiel, Socfin prétendra même que «*la référence à de tels conflits sociaux relève du fantasme*»⁸. Ce qui n'est pas un fantasme cependant, c'est que des manifestations ont éclaté dans plusieurs plantations du groupe. Que ces manifestations ont souvent été réprimées, parfois de manière violente, par les forces de sécurité locale. Que des dizaines de leaders locaux ont été arrêtés et condamnés à des peines de prison suite à leurs activités d'opposition à l'entreprise et que de nombreux rapports convergent pour dénoncer les impacts sur les droits fondamentaux liés aux accaparements des terres par Socfin... L'entreprise refuse pourtant d'ouvrir la voie du dialogue. Les dirigeants de l'entreprise iront même jusqu'à refuser de se

présenter par deux fois devant une instance officielle belge suite à une plainte déposée pour manquements aux Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Une mobilisation citoyenne grandissante

Face aux abus de l'entreprise, les communautés se sont organisées au niveau local et international pour faire valoir leurs revendications. Dès 2013, une «*Alliance internationale des riverains des plantations Socfin/Bolloré*» a été mise sur pied regroupant des représentants de cinq pays (Sierra Leone, Cameroun, Cambodge, Liberia, Côte d'Ivoire). À plusieurs reprises, les représentants de l'Alliance ont fait valoir les droits des communautés et ont présenté leurs revendications au groupe Socfin/Bolloré. Les communautés sont accompagnées par un nombre sans cesse grandissant d'ONG et de citoyens. En juin 2016 les Assemblées générales du groupe Socfin et du groupe Bolloré ont été perturbées par des ONG et des citoyens relayant les revendications des communautés locales. La mobilisation ne cesse de croître et il est temps que Socfin accepte de faire face à ses responsabilités et d'ouvrir la voie du dialogue. ♦

Socfin contrôle près de 400 000 hectares de terres en Afrique.

Source: <http://projet-react.org>

Carte © Marmelade.

En juin 2016 les Assemblées générales des groupes Socfin et Bolloré ont été perturbées par des ONG et des citoyens relayant les revendications des communautés locales.

⁸ <http://www.socfin.com/Files/media/News/2016-03-04--Mencances-sur-forets-africaines.pdf>

La Belgique doit-elle miser sur Feronia ?

Un débat entre **Luuk Zonneveld** et **Virginie Pissoort**

En 2008, la firme canadienne Feronia rachète à hauteur de 76,5 % les «Plantations et huileries du Congo», en RDC, appartenant auparavant à Unilever. En 2012, la société subit de lourdes pertes. En 2013, divers organismes financiers européens, dont la Société belge d'investissement pour les pays en développement (BIO), renflouent la firme.

Mais en 2015, l'ONG Grain, le Réseau d'information et d'Appui aux ONG congolaises et SOS Faim publient un rapport intitulé *Agro-colonialisme au Congo* (Voir *Défis Sud* n° 126, septembre 2015) qui dénonce, entre autres, sur base du témoignage du pasteur Robert Bolenge qui a séjourné de 2001 à 2011 à Yaligimba (Province Orientale) au cœur d'une plantation de palmiers à huile appartenant à Feronia, les conditions d'exploitation des travailleurs¹.

Feronia est alors accusée d'accaparements de terres, de déforestation, de corruption de hauts fonctionnaires congolais et même de bénéficier d'avantages fiscaux aux îles Caiman (dont elle se retirera après de nombreuses critiques).

Pour mener un débat sur le rôle controversé de Feronia en RDC, *Défis Sud* a organisé une rencontre entre Luuk Zonneveld, directeur général de BIO, et Virginie Pissoort, responsable campagne et plaidoyer chez SOS Faim.

Luuk Zonneveld : En RDC, Feronia produit de l'huile de palme qui ne doit plus être importée. Nous aidons les communautés locales à avoir accès à la production locale d'huile de palme au prix local, tout à fait correct, plus bas que le prix à l'importation.

On réhabilite la plantation pour contribuer à la renaissance de la vie économique de toute une région et aider la population locale à avoir accès à du travail rémunéré. La planta-

tion a employé 3000 personnes. Plusieurs projets sont en voie d'élaboration : des centres de santé, des centres d'éducation, un système de transport local.

Virginie Pissoort : Effectivement, la RDC, grand producteur d'huile de palme, est paradoxalement déficitaire et doit en importer pour la consommation locale... Mais cela n'évacue pas la question de la transformation. Quand il s'agit d'un processus de transformation industrielle, il y a de très fortes pertes en qualité nutritive. Il faut travailler avec des petites usines de transformation artisanale pour préserver la qualité du produit. Le plan stratégique de la Banque africaine de développement, qui vise à développer certaines filières prioritaires pour la sécurité alimentaire, inclut l'huile de palme. Un consensus existe sur la nécessité de son développement, reste à voir comment... Quand vous affirmez, dans le cas de Feronia, que les effets seront positifs pour les communautés environnantes, je crois que la difficulté d'évaluer ce genre de répercussions réside dans le fait que vous comme moi n'avons pas été sur place. Nous disposons des infos qu'on veut bien nous donner parce que la région est très difficile d'accès... La nécessité d'être très prudent avec ces mégaprojets vient justement de cette faiblesse d'accès à l'information... Même si certains rapports sont réalisés par des experts indépendants, finalement, qui auront-ils pu rencontrer sur des surfaces aussi importantes et avec des effets collatéraux qui vont au-delà des surfaces de plantation ? Malgré des études qui parlent de plus de 3000 contrats d'emploi, un tiers sont en réalité des contrats à durée indéterminée, le reste étant constitué de journa-

+

Luuk Zonneveld, directeur général de BIO, la Société belge d'investissement pour les pays en développement (BIO)

Virginie Pissoort, responsable campagne et plaidoyer chez SOS Faim

+

+

¹ https://www.sosfaim.be/wp-content/uploads/2015/10/defis_sud_congo_feronia.pdf

liers. Il y a donc de nombreuses incertitudes. De quel type d'emploi parle-t-on, de quelle durabilité? Si ce projet envisage de monter à 45 000 hectares de cultures d'ici 10 ans, il faudra mettre cette superficie en relation avec le nombre d'emplois. La comparaison intéressante serait de voir si c'est une agriculture qui génère de l'emploi, comparée à l'agroécologie, qui elle occupe en moyenne quatre personnes par hectare... Quand on analyse un projet pour savoir s'il mérite un financement, je pense que faire ces comparaisons en termes d'emplois permet de mettre les choses réellement en perspective. La perspective de 3000 emplois, c'est impressionnant, mais finalement, sur la superficie que ça représente, est-ce vraiment l'option idéale?

Luuk Zonneveld: Une organisation comme BIO doit pouvoir s'investir dans des projets d'une certaine envergure. Je serais ravi si quelqu'un pouvait mener un projet d'envergure avec des petits producteurs en système agroécologique. Le problème, c'est que ce genre de projet n'existe pas et qu'il est peu probable qu'il existe, car produire l'huile de palme de façon efficiente, pour obtenir des prix qui permettent qu'elle reste accessible à la population, nécessite une approche quasi agro-industrielle sur de grandes surfaces.

Virginie Pissoort: Je ne suis pas convaincue. On a tenu les mêmes raisonnements à propos du lait, et puis finalement les projets de mini-laiteries, au Kenya par exemple, ont rendu la filière autosuffisante en quelques années à peine, en équipant les villages de structures de transformation et en mettant en place des politiques commerciales de restrictions des importations... Je pense que c'est davantage une question de modèles. Il est sans doute plus facile pour BIO de privilégier des projets d'agrobusiness alors qu'il y aurait moyen d'identifier des projets qui permettent une autre redistribution et un autre type d'emploi pour les populations locales, via d'autres types de schémas, mais plus compliqués à réaliser. Des coopératives existent en RDC. Pourquoi n'y a-t-il pas moyen de travailler avec elles? Sans oublier qu'un projet comme Feronia crée des conflits entre ceux qui auront un emploi ou n'en auront pas... Je rajouterais qu'on voit des projets à l'Union européenne, sur des millions d'euros, qui ont cette ambition de cibler directement les agriculteurs familiaux. Pourquoi n'est-ce pas le cas de BIO?

Luuk Zonneveld: Nous sommes, dans cet entretien, confrontés à un manque d'info sur ce que fait BIO. Nous avons 26 projets en financement direct, dont la moitié sont de l'agrobusiness. Les 90% restants des actions de BIO sont des investissements indirects dans des banques et des fonds qui refinancent des centaines de projets d'agriculture. Les montants varient en moyenne entre 50 et 50 000 euros. De très nombreuses coopératives sont ainsi soutenues. L'idée que BIO ne soutient que de grands investisseurs découle du fait que les projets en financement direct sont très visibles. Effectivement, les montants y sont plus élevés. Vous ne voyez pas du tout – peut-être ne communiquons nous pas assez? – les centaines et les milliers d'autres projets qui ciblent des groupes, des coopératives, des petites associations et des petites entreprises.

Virginie Pissoort: Mais alors, quelle est la nécessité d'aller vers Feronia?

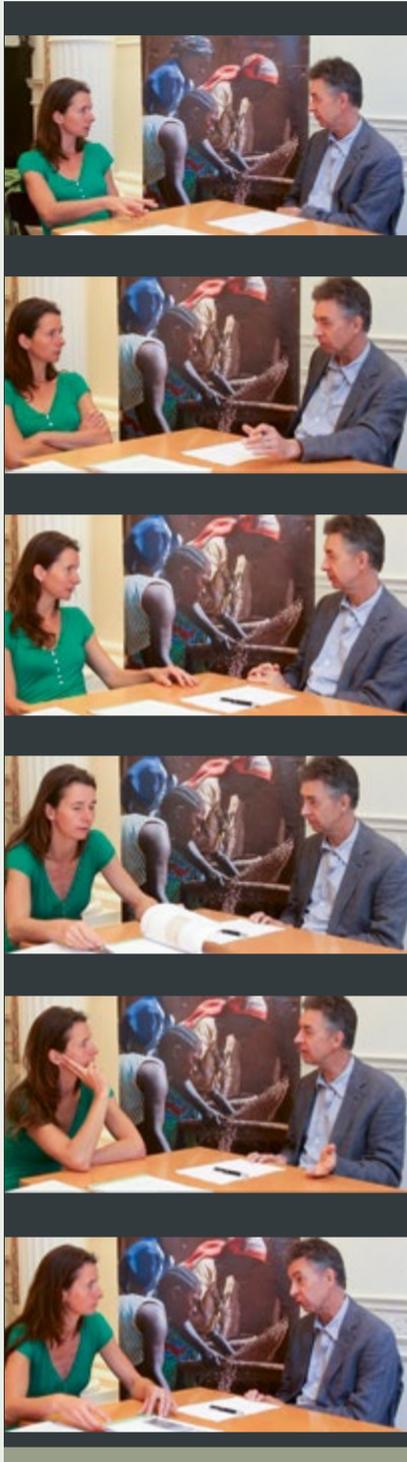
Luuk Zonneveld: Je suis convaincu que dans le contexte de la RDC, Feronia apporte énormément en matière de sécurité alimentaire, de développement économique, et de façon correcte aux niveaux social et environnemental. Durant deux ans, nous avons réalisé des études qui ont montré que ce projet devait s'améliorer. On a constaté que les salaires étaient insuffisants, qu'il n'y avait pas une approche transparente de la déforestation et de l'agriculture durable. On a donc travaillé avec Feronia pour leur dire qu'on voulait bien les financer mais qu'ils devaient augmenter le salaire minimum et clarifier les questions de droits à la terre (...) En plus, un des promoteurs était basé aux îles Caïman. On a dit que c'était inacceptable et qu'il fallait que ça change s'ils voulaient de notre collaboration. Ils se sont adaptés. Ils paient les salaires minimums à tout le monde, même si tous n'ont pas jusqu'à présent des contrats à durée indéterminée.

Virginie Pissoort: La question qui se pose dès lors est celle du monitoring, pour que BIO puisse contrôler que ces conditions soient respectées... et si elles ne le sont pas, quelle sera votre réaction? Ce projet, rappelons-le, est financé avec l'argent du contribuable.

Luuk Zonneveld: Tous les trois mois, un expert indépendant se rend sur place. Son rapport sert à vérifier la conformité aux exigences environnementales et sociales que nous avons posées ainsi que les conditions à respecter par tranches déboursées. Des pro-

Virginie Pissoort:
« Il est plus facile pour BIO de privilégier des projets d'agrobusiness. »

Luuk Zonneveld: « Je suis convaincu que Feronia apporte énormément en matière de sécurité alimentaire. »



Débat entre Virginie Pissort et Luuk Zonneveld dans les locaux de SOS Faim à écouter sur le site.

Photo © SOS Faim.



blèmes de clarification des droits fonciers, par exemple, sont encore pendants... Un expert a évalué que les conditions d'utilisation d'un port sur le fleuve, par Feronia, ne sont pas conformes, au niveau environnemental. Si les experts identifient des améliorations à réaliser et que le promoteur accepte d'y travailler, alors il y a une base de travail.

Virginie Pissort: Pendant les 18 mois de négociations pour arriver à un accord entre Feronia et BIO, il y a eu des rapports de la société civile sur les conflits sociaux que générerait Feronia au sein des communautés locales. Est-ce que cela a été pris en compte ? BIO doit se soumettre aux principes de la Coopération belge et de sa note stratégique qui privilégie l'agriculture familiale... Dans ce contexte, ce qui m'ennuie, c'est que ces négociations ont eu lieu dans la confidentialité. Cette discrétion au cours des négociations devient une sorte de norme qui dépasse d'autres droits, que ce soient les droits fonciers, les droits sociaux, les droits humains. Une règle visant le secret des affaires supprime les autres... J'imagine certes que toute agriculture à grande échelle génère des conflits. Les tensions sont assez importantes. Le bornage des terres a généré des conflits ces derniers mois. La tension sociale est beaucoup plus préoccupante aujourd'hui qu'il y a trois ou quatre ans. Jusqu'où les communautés locales sont-elles réellement impliquées ? On sait toute la difficulté, dans des régions comme celles-là, de s'adresser à des représentants légitimes de toutes les communautés. Est-ce qu'on s'assure réellement de ce que les populations aient pu exprimer leurs avis et qu'ils soient pris en compte ?

Luuk Zonneveld: Je pense qu'il est faux de subodorer que BIO ne respecte pas ses obligations belges et internationales. Quand on observe tous nos investissements indirects et directs, l'agriculture familiale prend nettement le dessus. Nous lisons les rapports de la société civile sur Feronia. Chaque fois qu'un rapport est sorti dans la phase de préparation du projet, on a interrogé Feronia. Une des grandes critiques au départ était que Feronia n'a pas droit à la terre... Pour nous, il a été extrêmement important qu'au niveau légal, Feronia ait droit à la terre et qu'il y ait une entente avec les communautés locales sur la plantation et autour de la plantation, pour que Feronia puisse faire son travail. C'était bien sûr dans l'intérêt direct de Feronia, qui a mis en place des équipes de dia-

logue avec les communautés locales. Dans la majorité des cas, ça se déroule très bien. Et effectivement, il y a peut-être des gens qui ne se sentent pas entendus, mais c'est une minorité... Bien sûr, il y a des tensions et quand des gens reçoivent des emplois et d'autres pas, ça crée des mécontents. Mais est-ce que pour cela, on ne doit pas créer d'emplois ?

Virginie Pissort: Cela pose la question du modèle... Et on ne sait pas vraiment mesurer puisque peu de gens vont sur le terrain.

Luuk Zonneveld: Plusieurs personnes de mon équipe et des experts externes y sont allés et les investisseurs regardent cela de très près. Notre consœur britannique, la CDC (www.cdgroup.com), est actionnaire majoritaire de Feronia et a une responsabilité très directe. La direction de CDC est allée plusieurs fois sur place. L'affaire est suivie dans les médias et par la société civile britannique. S'il y a un projet où l'on veille scrupuleusement à ce que ça se passe convenablement, je pense que c'est Feronia.

Virginie Pissort: C'est la version de la police et celles des organisateurs. Nous entendons dire que ces dernières années, il y a eu des pressions énormes avec les questions de bornage et d'acquisitions de titres. On négocie à tout prix pour obtenir des droits fonciers et les populations se sentent mises sous pression depuis qu'il y a une entrée massive des agences internationales.

Luuk Zonneveld: Je relève le défi pour dans deux ans. On fera à ce moment-là une enquête parmi la population. Je suis convaincu que la majorité va être très contente.

Virginie Pissort: À mon avis, les populations n'ont pas été assez consultées en amont. Une évolution majeure sera d'avoir leur consentement, et dans le projet Feronia je n'ai rien trouvé qui le confirme. La Belgique est pourtant soumise aux critères internationaux qui demandent que l'on tienne compte de l'avis des habitants (les Directives volontaires de la FAO). Est-ce qu'on a respecté nos engagements ?

Luuk Zonneveld: Je suis pour ma part certain que l'État belge et les représentants de tous les partis politiques représentés dans les instances de BIO ont regardé le projet de très près avant de donner leur accord. ♦

Propos recueillis par Pierre Coopman et Charline Cauchie

En bonus sur
www.sosfaim.be

un article sur le recours
aux Fonds Offshore



Des capitaux européens pour l'accaparement

Un article de Sabine Schrader

Le contexte économique international ultralibéral favorise de plus en plus les accaparements de terres et, par conséquent, les violations des droits de l'homme par une série de pratiques dénoncées et analysées dans une longue étude du département des politiques externes du Parlement européen. Car, parmi les firmes impliquées directement ou indirectement dans ces accaparements, certaines sont localisées en Europe ou bénéficient de capitaux européens.

Une récente étude réalisée pour le Parlement européen, intitulée *Accaparement des terres et droits humains, l'implication des sociétés européennes et des institutions financières dans l'accaparement des terres à l'extérieur de l'Union européenne*¹ souligne cette réalité. Mais la problématique liée aux accaparements de terres impliquant des entreprises basées en Europe reste très complexe car leur traçabilité est difficile.

En effet, les politiques d'investissement créent des relations en cascade, où de nombreux acteurs peuvent être impliqués avec des responsabilités distinctes, à différents stades de la «chaîne»: les opérations sont managées au départ d'une compagnie enregistrée localement mais subsidiée par une autre compagnie basée en Europe; des compagnies de différentes natures (banques, assurances, fonds de pension, de capitaux, ...) dont le capital financier est basé en Europe peuvent financer un système d'agriculture ou d'alimentation local, des accaparements de terres peuvent être facilités par des partenariats privés-publics (PPP), qui incluent d'une part des gouvernements, des fonds publics, des agences de coopération et d'autre part une ou plusieurs compagnies, ...

Les institutions financières de développement peuvent également y contribuer par des politiques étrangères de développement et de coopération.

L'exemple de Feronia, dont le réseau d'investisseurs est particulièrement complexe, illustre bien la problématique de la responsabilité juridique en matière de droits de l'homme: la société canadienne qui avait une filiale aux îles Caïman, possède 76% des plantations et des huileries au Congo, compte parmi ses actionnaires le Fonds africain d'Agriculture basé à l'île Maurice, lui-même financé par plusieurs institutions africaines et dont l'établissement d'assistance technique est fondé par la Commission européenne et géré par le Fonds international de développement pour l'agriculture. Au total, les investisseurs institutionnels représentent 77,7% de Feronia. Une situation particulière où l'un des plus grands producteurs d'huile de palme en Afrique est majoritairement contrôlé par des institutions de financement dans lesquelles onze nations sont impliquées.

Enfin, il ne faut pas oublier la part de responsabilité de certaines politiques et lois européennes menées au nom du principe de l'éradication de la pauvreté mais dont les pratiques commerciales ne sont pas toujours en cohérence avec la politique d'aide au développement.

Accaparements de terres et violations des droits de l'homme

L'Europe applique des politiques commerciales dont les impacts sociaux et environnementaux sont dévastateurs. C'est le cas de la directive européenne en matière d'énergie renouvelable adoptée en 2009. Et il en va de même en ce qui concerne le célèbre accord «Tout sauf les armes» adopté en 2001. Le

L'Europe applique des politiques commerciales dont les impacts sociaux et environnementaux sont dévastateurs.



¹ Land grabbing and human rights: The involvement of European corporate and financial entities in land grabbing outside the European Union – Directorate General for External Policies, 2016.

Plusieurs études dénoncent les violences contre des personnes qui résistent aux accaparements de terres.

marché du sucre avait ensuite été totalement libéralisé en 2009 et a attiré les investisseurs au Cambodge. Les exportations y sont montées en flèche, en même temps que les accaparements de terres et les violations des droits de l'homme.

Si, depuis 2012, le lien entre les droits de l'homme et les politiques commerciales qui impliquent des accaparements de terres est reconnu, leurs conséquences en matière de droits de l'homme ne sont pas encore suffisamment prises en compte. L'impact le plus fréquent concerne l'accès aux ressources naturelles et aux terres, qui dans beaucoup de pays ne sont pas vraiment protégées par des formes légales. On se souvient de l'implantation de Neumann Kaffee Gruppe, qui avait provoqué le déplacement dans la violence de 4000 villageois dans la région de Mubende en Ouganda. L'établissement des plantations de café avait été soutenu par l'Agence allemande de développement et la Banque africaine de développement qui comptait pas moins de sept États membres dans son conseil de direction...

Le second impact concerne la perte de terres considérées comme vacantes. C'est le cas de APB, le Fonds de pensions privé hollandais, l'un des plus importants au monde, qui était impliqué dans des accaparements de 45000 ha de terres dans la province de Niassa, où la plupart des communautés vivent de l'agriculture familiale. Des conflits ont émergé suite à la promesse de Chikweti de fournir 3000 emplois aux populations locales alors que 900 seulement ont été créés, avec des bas salaires et des contrats à court terme.

Ces droits liés à la terre ne se limitent pas à leur accès, il faut aussi englober le droit à la nourriture, à des conditions sanitaires décentes, l'accès à l'eau potable, le droit à la santé, le droit d'avoir une maison, de travailler, de ne pas être privé de ses moyens d'existence et de prendre part à la vie culturelle. Dans un contexte où l'eau et les forêts sont menacées, l'insécurité alimentaire ne fait qu'augmenter.

Les droits de l'homme : un fondement de la politique européenne ?

Pourtant, le respect des droits de l'homme est une des valeurs fondatrices de l'Union européenne, que l'on retrouve dans le traité

de Maastricht sur les obligations extraterritoriales des États dans les domaines économiques, sociaux et culturels. Le Plan d'action de l'Union européenne en faveur des droits de l'homme et de la démocratie 2015- 2019 «*garantit une approche globale en matière de droits de l'homme permettant de prévenir les conflits et les crises, et d'y réagir, et continuera d'intégrer les droits de l'homme dans les aspects extérieurs de ses politiques afin de veiller à une meilleure cohérence de ces dernières, en particulier dans le domaine de la migration, des échanges commerciaux et des investissements, de la coopération au développement et de la lutte contre le terrorisme*». Les engagements de ce Plan sont donc particulièrement pertinents dans le cadre des accaparements de terres. Du reste, à travers la plupart de ses accords commerciaux, l'Union européenne vise à inclure des principes reconnus internationalement en matière de responsabilité sociale des entreprises tels que ceux reconnus par l'OCDE pour les entreprises multinationales, le rapport global des Nations unies, la Déclaration des principes concernant les multinationales et Iso 26000.

La problématique de la protection des défenseurs des droits de l'homme liée aux accaparements de terres

Plusieurs études dénoncent les violences faites ces dernières années à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme et des personnes qui résistent aux accaparements de terres. La Socfin, la société financière des caoutchouc basée à Luxembourg, comptant des succursales en Suisse et en Belgique, a participé à la Table ronde sur l'huile de palme équitable et s'est engagée dans des projets de responsabilité sociale. Pourtant, elle a été dénoncée par plusieurs ONG pour les impacts environnementaux et sociaux de ses plantations et pour avoir «criminalisé» en Sierra Leone ceux qui se sont opposés à son projet. Plusieurs ONG sont inquiètes pour leur sort, particulièrement dans le contexte qui a vu perpétrer les assassinats des écologistes Bertha Caceres et Nelson Garcia début 2016 au Honduras.

Des mesures concrètes de soutien aux défenseurs des droits de l'homme ont donc été créées dans le cadre de la politique de développement européenne, dans le but de mettre en place un processus

d'assistance aux défenseurs des droits de l'homme à haut risque (et qui inclut les accaparements de terres) qui sera fonctionnel à partir de 2018. Ce nouveau mécanisme prévoit un support à court, moyen et long termes, en leur garantissant une protection physique, médicale et légale, des aides juridiques et une assistance en prison, une relocalisation, ainsi qu'une évaluation des risques dans le but de garantir leur sécurité.

La problématique des agrocarburants

Malgré le fait que les agrocarburants soient désormais clairement identifiés comme étant parmi les principaux responsables des accaparements de terres, les compagnies européennes, ainsi que les investisseurs financiers, ont continué à en produire massivement. La Commission a d'ailleurs justifié cette politique en insistant sur le fait qu'elle bénéficierait aux populations pauvres des pays en développement. Les accaparements de terres ne seraient que la conséquence d'une mauvaise gouvernance dans les pays concernés et donc une problématique à régler par ceux-ci. À cela s'ajoute une attitude générale de scepticisme à l'encontre des informations dénonçant le lien entre les agrocarburants et leurs impacts néfastes sur les droits de l'homme dans le contexte des accaparements de terres. Enfin, la croyance selon laquelle des innovations techniques suffisent à résoudre beaucoup de problèmes ont maintenu l'Europe dans une attitude de passivité.

Finalement, les discussions ont abouti à la mise en place d'un mécanisme de contrôle des effets négatifs sur les droits sociaux et humains dans le cadre de la politique des agrocarburants en 2012.

Par ailleurs, plusieurs États membres ont joué un rôle positif dans le processus mené par les Nations unies et qui a débouché sur la mise en place des directives vo-



Illustration © Philippe de Kemmeter.

Un outil utile pour les compagnies et les investisseurs privés impliqués dans les accaparements de terres ?

lontaines pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts. Officiellement approuvé par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale en 2012, cet accord reconnaît le lien entre droits de l'homme et obligations en matière de terres et garantit l'autonomie et la participation organisée de la société civile. Un bémol cependant: plusieurs mouvements sociaux craignent que certains aspects du projet soutenu par l'Union européenne soient mis en avant dans le but d'en faire un outil utile pour les compagnies et les investisseurs privés impliqués dans les accaparements de terres au lieu de privilégier les droits et les besoins des communautés affectées par ceux-ci.

Après l'échec du projet d'initiative de transparence du G8 en matière d'acquisition de terres par des investisseurs nationaux et internationaux (jugé inefficace), le Parlement européen a demandé en 2012 et en 2014 d'introduire une enquête en matière de violations des droits de l'homme liés à l'expansion agro-industrielle des plantations de canne à sucre. Le cas avait été soumis à plusieurs reprises à l'attention de Catherine Ashton, la haute représentante à l'Union européenne, ainsi qu'à Federica Mogherini, qui lui a succédé, et des délégations des communautés affectées avaient rencontré plusieurs fois des membres du département commercial de l'Union européenne. Pourtant, la Commission a toujours négligé de réaliser une enquête officielle. Ce cas illustre combien il est difficile de faire respecter les droits liés aux accaparements de terres dans le contexte des politiques européennes, le problème étant aussi lié au fait que l'accusé (DG Trade) est partie prenante du conflit.

La priorité à l'autorégulation

De façon générale, l'Union européenne ainsi que ses États membres ont toujours été réticents à introduire des systèmes de régulation visant ses acteurs financiers et commerciaux et préfère miser sur des initiatives volontaires de leur part. Cette approche a pourtant montré son inefficacité. Comme expliqué précédemment, des cadres non contraignants ne parviennent pas à assurer la responsabilité des entreprises et à garantir une défense efficace en matière de droits de l'homme. On l'a vu avec les activités du Neumann Kaffee Gruppe et de la Socfin, qui se vante d'être membre du RSPO (Table ronde

sur l'huile de palme équitable). C'est également vrai pour des compagnies qui sont liées à des acteurs européens, comme Wilmar, qui est soutenue par plusieurs institutions financières européennes et dont les plantations d'huile de palme au Nigeria ont mené à des violations des droits de l'homme. À cela s'ajoute le problème de l'inégalité des relations de pouvoir entre les entreprises et les communautés locales.

Dernier exemple: le projet d'investissement responsable dans l'agriculture, lancé en septembre 2011 par un groupe d'investisseurs institutionnels dans le but «*d'améliorer la transparence et la façon dont se passent les investissements dans l'agriculture*» a montré toute son inefficacité, malgré des principes concernant les investissements en matière d'agriculture, de respect des droits humains, du travail, des terres et des ressources existantes. Ainsi, le deuxième fonds national de pension suédois a investi au Brésil à travers un fonds global d'agriculture. Organisé par une structure complexe comprenant différentes compagnies nationales et étrangères et réalisant une production industrielle de soja, de canne à sucre, de coton et de maïs à large échelle sur 60.000 ha, le fonds de pension suédois AP2 a refusé de révéler la moindre information concernant ses activités, insistant sur «*le haut niveau des principes d'investissement responsable auquel il s'est engagé*».

La législation européenne se doit donc d'être plus adéquate face à une problématique de plus en plus étendue et complexe, où l'implication des différents acteurs européens et leurs mécanismes est nécessaire. L'heure n'est plus à une priorité donnée au commerce et aux investissements, mais bien au souci de la défense des populations locales et à la garantie de leurs droits fondamentaux face aux accaparements de terres. ♦

FACE AUX AFFLICTIONS

Le quotidien des producteurs de café en Bolivie

Un article de Louise Amand

En 2015 la municipalité de Caranavi – capitale caféière de la Bolivie – a déclaré la zone en état de désastre naturel : la rouille, redoutable fléau du café, décime les plantations. D'autres défis guettent les producteurs : la productivité décline, le prix du café est instable et des animaux sauvages pillent les plantations. « *Il nous faut résister, insister et persister* », témoigne Luis Vino, agriculteur familial et leader de sa communauté. Face à tant d'afflictions, la persévérance des producteurs de café biologique laisse pantois.

Au nord-est de La Paz, à cheval entre les montagnes andines et la forêt amazonienne, se dessine la municipalité de Caranavi. Cette petite ville bolivienne de 15 000 habitants est connue pour être la capitale nationale du café. Les campagnes alentour, verdoyantes et brumeuses, abritent de nombreuses plantations de caféiers biologiques.

Les *campesinos* (paysans en espagnol) vivant dans la région sont principalement originaires des Andes. Ils parlent l'aymara ou le quechua. De nombreux *campesinos* vivent – ou survivent – en combinant la culture d'un ou deux hectares de café biologique avec la production d'aliments pour leur propre consommation.

La rouille, un fléau parmi d'autres

Selon les Boliviens, ce sont les changements climatiques qui sont responsables des pluies torrentielles de 2015. L'augmentation de l'humidité a favorisé la propagation de diverses maladies. Depuis lors, le fléau de la rouille attaque les plantations. Les feuilles du caféier se recouvrent d'une pellicule orangée – le champignon pathogène de la rouille – puis tombent. Bientôt les branches se dessèchent et aucun grain de café ne se forme sur la plante malade.

La rouille fait partie d'autres maladies problématiques : *ojo de gallo*, *broca*, etc. Les cafés finissent par mourir s'ils ne sont pas traités avec des produits spécifiques pour l'agriculture biologique. En 2016, les petits producteurs constatent amèrement les maigres productions de grains de café. C'est leur revenu, leur gagne-pain de l'année, que les maladies ont emporté.

Afflictions conjointes

Côté production, les plantes ont perdu leur vigueur productive. Les plantations de café ont un âge supérieur à 15, voire 30 ans. Ces anciennes plantations biologiques forment des mini-monocultures au milieu des montagnes boisées. Ces petits champs de café ont été installés avec la technique de l'abattis-brûlis. Cette pratique, culturellement répandue, consiste à défricher et à brûler des territoires pour établir une culture.

Grâce au feu et aux dépôts de cendres, cette technique de l'abattis-brûlis enrichit le sol durant quelques années. Cependant, cette pratique peut être nuisible à long terme : en défrichant, donc en coupant tous les arbres, l'abattis-brûlis compromet la régénération de l'humus.

Il faut résister à la tentation de trouver un autre métier.

Les plantations de café se trouvent sur le flanc des montagnes, en zones pentues, ce qui favorise l'érosion des sols. Lors de la saison des pluies, les nutriments sont emportés par les eaux ruisselantes. Par conséquent, les sols cultivés perdent progressivement leur fertilité; ils sont « fatigués » comme disent les Boliviens. À cause des limitations financières et logistiques, rares sont les producteurs qui enrichissent leur sol avec des engrais naturels.

Côté économique, les prix du café sont calqués sur la Bourse de New York. Compte tenu d'une série de facteurs, dont la spéculation financière, les prix sont fortement volatils. En 2015, justement durant la période de récolte des grains, les prix ont drastiquement baissé. Pour beaucoup, la balance des coûts-bénéfices de la culture de café a viré au rouge. Ce mauvais souvenir renforce l'insécurité financière ambiante. « *Nous traversons une grave crise économique, nous sommes totalement égarés* » sont les mots crus et durs d'Emilio Choque, jeune producteur qui a envisagé plus d'une fois de migrer vers La Paz. Dans sa maison faite de paille et de terre, Emilio explique que le café est son unique source de revenus.

Heureusement, les campesinos ont de quoi s'alimenter. Sur ces terres reculées, ils produisent la majorité de leur nourriture: bananes, pommes de terre, haricots, papayes, petits élevages. Mais il y a les ravages que font certains animaux sauvages dans les cultures. Au sein de cet univers forestier, les producteurs sont forcés de partager leurs denrées alimentaires avec les autres habitants.

Elsa est productrice de café. Elle raconte comment les javalis, les sangliers andins, font des festins de son manioc. Les macaques, eux, préfèrent venir en cohortes de 40 individus pour déguster ses épis de maïs. Régulièrement Elsa se met à jeter des cailloux en l'air: « *c'est pour défendre mes poussins et faire fuir l'aigle qui rôde* ». Alors qu'elle s'apprêtait à mettre en terre des jeunes plants de café, des fourmis ont découpé et emporté en mille morceaux le feuillage de ses caféiers... Confrontés à tant d'afflictions, il est presque étonnant de voir les producteurs continuer à prendre soin de leurs caféiers.

Résister, insister et persister !

« *Il nous faut résister, insister et persister!* » affirme avec conviction Luis Vино. Formé par Aopeb (l'Association des organisations de

producteurs écologiques de Bolivie), cet agriculteur familial est promoteur du café biologique et équitable dans sa communauté. Que veut-il dire?

Il existe la résistance au jour le jour, face aux infestations de maladies. Pour le producteur, cela signifie investir du temps et de l'argent. Au programme: réaliser des tailles phytosanitaires et, si possible, traiter les caféiers malades avec des produits coûteux.

Ensuite, il leur faut résister à la tentation – d'autant plus séduisante que la pauvreté sévit – de trouver un autre métier. Certains producteurs travaillent en parallèle dans le secteur du transport, de la construction ou encore du petit commerce. Dans ce cas, la culture du café est partiellement délaissée, elle devient une activité complémentaire à laquelle l'autochtone ne peut consacrer que peu de temps.

Il leur faut également résister à la tentation de cultiver les feuilles de coca. La culture de coca est autorisée dans la région à des fins de consommation. Pourtant, dans les faits, une partie des productions de la zone est rachetée par des narcotrafiquants. Les feuilles serviront à la préparation de cocaïne. Pour les producteurs, la culture de la coca est attractive: elle demande peu d'entretien, produit plusieurs fois par an et paye bien.

Malgré les afflictions, les campesinos font preuve de courage et insistent. Même si la productivité est basse, même si les prix sont hautement instables, les producteurs de café persévèrent. C'est le cas d'Elsa qui fut confrontée aux attaques des fourmis, aux maladies et à la mort de ses jeunes pousses de café. Et, lors de sa quatrième tentative, elle a fait germer et a planté une nouvelle génération de cafés moins sujets à la rouille. Des coopératives locales réagissent, elles aussi, et promeuvent actuellement des variétés de cafés vigoureux et résistants aux maladies.

Le secteur caféier de Caranavi a des compromis avec ses marchés internationaux. Une grande partie des sacs de café produits dans la région portent le sceau du commerce équitable. De nombreuses coopératives telles que Asocafé bénéficient de la certification fair-trade. Les producteurs affiliés obtiennent une marge supplémentaire pour la vente de leur café biologique et équitable.





Afin d'honorer les accords avec leurs clients, les producteurs insistent et s'efforcent de maintenir des productions constantes.

Pour Luis Vino, persister veut dire cultiver la terre malgré les défis, de manière constante et au rythme du calendrier agricole. Persister signifie pour les producteurs croire encore aux cultures de café et espérer des jours meilleurs.

Persister, c'est aussi résister à l'exode rural qui sévit dans les campagnes. Il n'est pas rare que certaines familles migrent vers les grandes villes de La Paz, Santa Cruz ou Cochabamba, à la recherche de meilleures conditions de vie.

SOS Faim et Aopeb, pour un café durable

L'ONG SOS Faim, associée à Aopeb, développe depuis 2014 le programme visant à «Générer des mécanismes pour l'inclusion générationnelle et la création d'emplois dignes». Aopeb est une association bolivienne d'envergure nationale qui regroupe des organisations de producteurs biologiques. Depuis 2003, elle est partenaire de SOS Faim. Le projet Caranavi a plusieurs visages:

- | l'appui, pour des jeunes producteurs, à l'implantation de nouvelles parcelles de café en système agroforestier.
- | la mise sur pied d'une école écologique et expérimentale destinée à une cinquan-



Illustration © Agathe Dananai.



Certains campesinos délaissent la culture de café.

taine de producteurs. L'école, créée en 2014, promeut auprès des jeunes producteurs, un modèle agroécologique et agroforestier de production.

la réalisation d'un travail de plaidoyer politique aux niveaux municipal et national.

Le café est une plante qui aime l'ombre et l'altitude. Les cultures se situent sur le versant andin, entre 1000 et 2000 mètres d'altitude. Ayant besoin d'ombre, les arbustes du café s'intègrent particulièrement bien au sein de systèmes agroforestiers, au pied de grands arbres. Le modèle agroécologique promu consiste à favoriser des symbioses en alliant des cultures avec des espèces forestières.

Concrètement, la parcelle de café s'établit en polyculture. Des plantes resteront en terre quelques mois ou quelques années avant d'être cueillies. C'est le cas des cultures vivrières (destinées à l'alimentation du producteur) telles que le manioc, le maïs, les bananes, la papaye et l'igname. Les systèmes agroforestiers sont également compatibles avec la culture d'arbres fruitiers tels que l'avocatier, le mandarinier, l'oranger, cultivés dans la région de Caranavi. On plante aussi des arbres forestiers au sein de la parcelle; ils garantissent l'ombre des strates inférieures de la canopée.

École écologique et assistance technique

Grâce à l'école écologique et expérimentale du programme, une cinquantaine de jeunes ont eu l'opportunité d'apprendre de manière théorique et pratique comment créer et gérer un système agroforestier avec le café. Ils ont participé à des formations sur la gestion technique et financière d'une telle parcelle.

Par la suite, le projet a fourni aux jeunes producteurs des semences d'arbres typiques de la région. Sur le terrain, des agronomes d'Aopeb formés en agroécologie accompagnent les petits producteurs pour l'implantation et l'entretien de la parcelle.

Aujourd'hui, trois ans après le début du projet, certains jeunes cueillent déjà les premiers fruits du café. Certes, les défis existent (logistiques, maladies des caféiers, exode rural). Toutefois, les bénéfices de ce mode de production agroécologique sont nombreux, tant pour les hommes que pour la nature.

Augmentation de la biodiversité

Les systèmes agroforestiers diversifient volontairement les cultures et participent activement à l'augmentation de la biodiversité. Ce mode de production respecte davantage l'environnement que les mini-monocultures de café réalisés suite à l'abattis-brûlis. Les racines profondes des arbres permettent de retenir l'humus, ce qui limite l'érosion des sols.

Rares sont les participants du projet qui ont terminé l'enseignement secondaire. Grâce aux cours de l'école écologique, les jeunes acquièrent de nouvelles opportunités professionnelles. Contrairement à la culture de la coca, le café agroforestier représente une nouvelle chance pour le campesino de créer, de manière digne, son propre emploi. La moyenne d'âge des producteurs du secteur caféier de Caranavi est élevée. Aopeb forme des jeunes qui vont assurer la relève professionnelle.

Plaidoyer politique

Le dernier volet du projet consiste en une action politique à plusieurs niveaux. Depuis le niveau régional de Caranavi, Edgar Alanca, agronome d'Aopeb, accomplit un travail de plaidoyer politique avec d'autres organisations de producteurs de café. Au niveau national, Aopeb et d'autres faïtières de petits producteurs appuyées par SOS Faim s'associent pour faire entendre la voix – bon gré, mal gré – des petits producteurs auprès du gouvernement.

On peut sans exagérer parler de héros ruraux. Bien sûr, certains campesinos se démotivent et délaissent momentanément la culture de café. Toutefois, il existe aussi des producteurs qui résistent, insistent et persistent envers et contre tout.

«*Nous n'allons pas nous laisser vaincre*» déclare Javier Mamani, président d'une coopérative et membre de l'école écologique d'Aopeb. Ce sont des agriculteurs familiaux convaincus de la durabilité des cultures de café; du point de vue de la production agroécologique comme du point de vue de la commercialisation équitable. La tête haute, ces producteurs font face aux afflictions, aux limitations productives, financières et logistiques. Quotidiennement, ils font montre d'une persévérance digne de leurs racines andines. ♦

PANAMÁ

Un barrage qui méprise les droits fondamentaux

Un article de Claire Stam

Les autorités du Panamá viennent de déclencher le processus d'inondation de terres appartenant à la communauté des Ngöbe-Buglé. Il s'agit de remplir le réservoir du barrage Barro Blanco qui servira à la mise en service d'une nouvelle centrale hydroélectrique. Seulement, jamais les habitants des territoires en cours d'inondation n'ont donné leurs consentements à ce projet - alors que la convention des Nations unies sur les droits des peuples indigènes en fait une obligation. Cynisme ? L'institution n'a pourtant pas hésité à l'enregistrer dans son « mécanisme de développement propre » au nom de la protection du climat.

« On parle d'une zone de 6,7 hectares de terres qui est en train d'être inondée. Environ 300 personnes sont maintenant contraintes de partir de leurs terres sur lesquelles ils ont élevé leur bétail et qui leur a permis de subvenir à leurs besoins. Ces terres sont leur seul moyen de subsistance », explique Pierre-Jean Brasier, coordinateur du réseau de l'ONG bruxelloise Carbon Market Watch. Il suit attentivement le dossier. « Mais cela va bien plus loin que l'aspect purement agricole. Des maisons, des écoles et des sites religieux sont sur le point d'être submergés. Ce territoire est sacré pour les Ngöbe-Buglé ».

Lancé en novembre 2012, Carbon Market Watch scrute les marchés du carbone et milite auprès des instances onusiennes et européennes pour une protection juste et efficace du climat. Et pour Pierre-Jean Brasier, le cas du barrage du Barro Blanco est « emblématique de projets censés lutter contre le réchauffement climatique mais qui ont des impacts sociaux et environnementaux catastrophiques ».

De quoi parle-t-on ? Le barrage et la centrale de Barro Blanco constituent la nouvelle version d'un projet né dans les années 1980.

Initialement nommé Tabasara I, du nom du fleuve situé dans la province Chiriqui, il se situe en plein territoire Ngöbe-Buglé. Depuis, il a été proposé à plusieurs reprises sous différentes versions et a toujours soulevé de vives protestations parmi les communautés locales. Des protestations largement ignorées par les autorités panaméennes. Dans son film sur le projet de la centrale hydroélectrique retransmis en 2012, Al Jazeera a interviewé un haut fonctionnaire du gouvernement panaméen qui soulignait l'importance de l'énergie hydroélectrique pour « l'économie en plein essor du pays ». En ajoutant que « rien ne pouvait arrêter le projet ». Et certainement pas la communauté des Ngöbe-Buglé : commencée en 2010, la construction du projet s'est achevée en avril dernier sans que ses responsables n'effectuent une seule consultation auprès des habitants lors de leurs visites sur le site.

Un barrage qui ignore le droit national et international

« Nous, les communautés concernées, n'avons jamais donné notre consentement pour Barro Blanco. Ce projet viole la constitution panaméenne et nos droits en tant que peuple indigène », s'insurge Manolo Miranda, du groupe

Les communautés concernées n'ont jamais donné leur consentement pour Barro Blanco.



Photomontage de portraits d'ouvriers travaillant sur l'excavation de la coupe Gaillard, au Panama, entre 1907 et 1913.

Photo © Fernando Molerés

Movimiento 10 de Abril (M10), qui représente les communautés autochtones directement affectées par le projet. De fait, le droit international leur reconnaît la possession, l'usage et la liberté de faire ce qu'ils veulent sur leurs terres ancestrales. Il stipule également qu'ils ne peuvent être délogés par la force. Autre point essentiel : il prévoit leur consentement préalable, libre et informé avant toute autorisation de projets de grande envergure.

Seulement, «les consultations autour du projet Barro Blanco se sont déroulées dans le cadre de rencontres communautaires sans aucune indication claire quant au véritable objectif. Et il n'y jamais eu de représentants des communautés autochtones concernées pendant ces rencontres», rapporte Tania Arosemena, directrice juridique du Centre pour la défense du droit environnemental (CIAM en espagnol). «Le processus de consultations n'a pas respecté le droit national et international», résume-t-elle.

De fait, le gouvernement de Panama a reconnu en 2015, après la publication d'une enquête indépendante, que le projet avait été mené en violation des droits humains, sociaux et culturels des Ngöbe-Buglé. Les autorités ont alors suspendu temporairement la construction du barrage et contraint le maître d'œuvre, Genisa (Generadora del Istmo), à payer une amende de 775 000 dollars pour avoir sciemment occulté toute négociation avec les communautés locales affectées par le barrage.

«La Genisa s'est acquittée de l'amende ce qui ironiquement a permis de lever la suspension», poursuit Pierre-Jean Brasier. Conséquence : «le processus de dialogue proposé par les autorités du Panama n'est pas reconnu par la communauté des Ngöbe-Buglé. On ne leur a jamais offert de terres de substitution. Ce que le gouvernement panaméen leur a proposé, c'est de l'argent mais ils ont refusé. Ils n'ont pas voulu que le gouvernement

achète leur silence. Ils ont leur devise qui est de dire « pain aujourd'hui, faim demain ».

Un territoire sacrifié au nom du climat

Comble du cynisme, ce projet qui piétine les droits fondamentaux des peuples autochtones, a reçu en 2011 l'aval des Nations Unies via la certification dans le cadre du « mécanisme de développement propre » ou MDP en jargon onusien. Issu du protocole de Kyoto, les MDP permettent à un pays industrialisé de réaliser sur le territoire d'un pays en développement un projet supposé réduire les émissions de gaz à effet de serre du pays hôte. En retour, le pays industrialisé à l'initiative du projet reçoit des Unités de Réduction Certifiée des Emissions (REC) égales aux réductions réalisées qu'il pourra comptabiliser pour remplir son propre engagement de réduction d'émissions. Le but officiel des MDP est selon l'ONU d'« encourager les investissements dans les pays en développement afin de favoriser le transfert de technologies respectueuses de l'environnement et de promouvoir le développement durable ».

Alors que le projet de barrage Barro Blanco est fortement contesté par des ONG telles que Carbon Market Watch et International Rivers ainsi que les groupes environnementaux locaux et les communautés autochtones, il a été enregistré dans le cadre du MDP après examen par le Conseil exécutif en 2011. Cette décision de l'ONU a conduit début 2012 à une vague de protestations qui a abouti à de violents affrontements avec la police au cours desquels trois personnes sont mortes.

« Les projets censés freiner le changement climatique doivent s'accompagner de garde-fous sociaux et environnementaux et de mécanismes de suivi et de plainte », souligne Pierre-Jean Brasier. Seulement, aucun des commentaires, aucune des protestations émises par la communauté Ngöbe-Buglé n'ont été publiés sur le site internet du secrétariat en charge des affaires climatiques (la CCNUCC) ni même pris en compte par l'entité opérationnelle désignée lors de la validation du projet. « L'ONU n'est pas à la hauteur du défi, alors que la Banque mondiale a d'ores et déjà adopté des critères plus exigeants. Les droits de l'homme et les droits des peuples indigènes sur leur territoire ne peuvent pas être sacrifiés au nom du climat et du développement propre ».

Vers une réforme des MDP ?

Le cas Barro Blanco illustre très clairement le dysfonctionnement du processus de consultation des différentes parties prenantes, pourtant obligatoire pour les projets MDP si l'on en croit lignes directrices de l'ONU. Cependant, même si les consultations avaient été menées correctement, le système actuel d'évaluation n'est pas conçu pour garantir la protection des droits des populations autochtones. Cela vaut tout particulièrement pour les projets hydroélectriques aux effets dévastateurs pour les communautés locales et les écosystèmes. Selon les chiffres de Carbon Market Watch, 27% de l'ensemble des projets enregistrés sous le MDP rentre dans la catégorie hydroélectrique. En tout, ce sont plus de 1000 projets de cette nature qui sont déjà inscrits comme MDP et 700 autres sont en attente d'inscription, « ce qui est supérieur à tout autre type de projet », précise Pierre-Jean Brasier. Et ce, alors que les effets bénéfiques pour le climat des centrales hydroélectriques se trouvent être minimes : les émissions de gaz à effet de serre (notamment du méthane) issus de la décomposition de la végétation équatoriale des zones inondées sont suffisamment importantes pour remettre en cause le caractère bas carbone de cette électricité. Sans compter l'empreinte carbone gigantesque que génère la construction de ces projets pharaoniques.

Une réforme des MDP s'avère donc plus que nécessaire pour que les droits fondamentaux des populations puissent être respectés. L'Accord de Paris adopté en décembre dernier évoque bien la nécessité d'une refonte de ces mécanismes mais « il ne dit pas grand chose quant aux modalités et procédures », analyse Pierre-Jean Brasier. Même si lors de sa dernière réunion avant la COP21 en novembre 2015, le Comité exécutif du MDP a enfin statué sur la façon dont les droits de l'homme doivent y être intégrés, Carbon Market Watch constate qu'il y a toujours de nombreuses lacunes à combler : les populations directement affectées par ces projets pharaoniques ne disposent toujours pas de mécanisme de protestation, de plainte ou de recours. De même, les MDP n'ont toujours pas intégré des standards sociaux et environnementaux ambitieux. « Ces questions seront élaborées durant les prochaines COP, c'est un long processus. Mais il est essentiel que les leçons des MDP soient tirées ». ♦

Les projets censés freiner le changement climatique doivent s'accompagner de garde-fous sociaux et environnementaux et de mécanismes de suivi et de plainte.

CAMPAGNE 2016 DE SOS FAIM

WWW.TOUSTROMPÉS.BE

